



Le PV est cœur de l'ambition française en matière d'énergies renouvelables et de diversification du mix énergétique.

Sa récente démocratisation fait du secteur, un secteur en perpétuel mouvement dans lequel il n'est pas toujours évident de s'y retrouver.

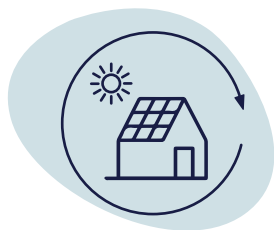
Cette note de synthèse vous permet d'y voir plus clair sur les différents **types d'installations** photovoltaïques, **leur fonctionnement** et les **tarifs associés**.

Elle fait partie d'une série de notes à découvrir sur



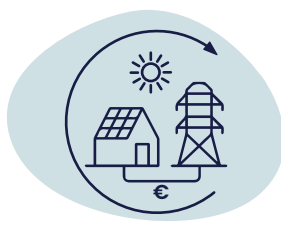
enecsol.fr

Types d'installation



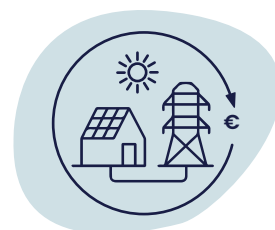
Autoconsommation totale

La totalité de l'énergie produite par l'installation photovoltaïque est utilisée.



Autoconsommation avec vente de surplus

L'énergie produite est utilisée et le surplus généré (lors des heures creuses en terme de consommation) est réinjecté sur le réseau.



Revente totale

La totalité de la production est réinjectée sur le réseau.

Tarifs de rachats

Les tarifs de rachat sont fixés chaque trimestre par le CRE (Comité de Régulation de l'Energie).

Le contrat est généralement signé avec EDF OA (pour Obligation d'Achat) - d'autres opérateurs peuvent également racheter le surplus.



Il est important de noter que le tarif dont bénéficie le client (défini au moment de la demande de raccordement) est figé pendant 20 ans.

Les tarifs de rachat concernent les installations
1/vente totale selon conditions 2/ autoconsommation avec vente de surplus.

Puissance totale de l'installation	Type de l'installation	Tarif subventionné par kilowattheure vendu
≤ 3kWc	Autoconsommation avec vente du surplus	0,04 €
	Vente totale	0 €
≤ 9kWc	Autoconsommation avec vente du surplus	0,04 €
	Vente totale	0 €
≤ 36kWc	Autoconsommation avec vente du surplus	0,0761 €
	Vente totale	0,1295 €
≤ 100kWc	Autoconsommation avec vente du surplus	0,0761 €
	Vente totale	0,1126 €
≤ 500kWc	Vente totale	0,095 €

Tarifs valables du 01/04/2025 au 30/06/2025 – évolution à la baisse des tarifs (27 cts en 2014 par ex pour une installation de puissance inférieure à 9kWc).

Prime à l'installation

La prime est réservée aux particuliers faisant le choix d'une installation en autoconsommation avec vente de surplus.



Puissance de l'installation

Montant prime (/kWc)

≤ 3Wc

80 €

≤ 9Wc

80 €

≤ 36Wc

190 €

≤ 100Wc

100 €

Ainsi, une installation de 3kWc donne droit à une prime de 240€, une installation de 9kWc à une prime de 720€.

Taux de TVA réduits.

→ Pour les installations en autoconsommation d'une puissance inférieure ou égale à 3kWc, le taux de TVA est réduit à 10%.

→ De même, les installations pv produisant du chauffage dans un même temps sont soumises à une TVA à 5,5%.

Q FOCUS

Une proposition de loi en cours vise à appliquer un taux réduit de 5,5% pour toutes les installations jusque 9kWc.